

Procès-verbal de la réunion

Du Conseil Municipal

Du Samedi 28 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit (28) Juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 9h30 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALARD**, le douze (12) Juin 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **COCHARD** Carine - **MAITRIAS** Didier - **SEPTIER** Loïc - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALARD** Jean-Luc.

ÉTAIENT ABSENTS ET NON REPRESENTES : **BREUIL** Gérard - **CHAUVERGNE** Jean Léonard.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Monsieur Jean-Luc **VIALARD**, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Hervé **BERAUD** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Avril 2025.
- Liste des affouagistes – Année 2025.
- Participation financière de la Commune aux frais de transport scolaire – Année 2024/2025.
- Participation de la commune aux dépenses des écoles publiques d'AMBERT.
- SACEM – Souscription d'un forfait.
- . Ré-adhésion à PEFC des forêts sectionales de Molhac, Moissonnières, Rouffix, Sicaud, Malval, Malval-Sicaud et Paillanges.
- Tarifs location salle des fêtes.
- Demande de coupe de bois – La Fayette.
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Avril 2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 Avril 2025 n'appelle aucune observation.

Il a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

1 – Liste des affouagistes – Année 2025.

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 Avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste des affouagistes des habitants de MOLHAC, MOISSONNIERES, ROUFFIX, SICAUD, MALVAL, PAILLANGES, LES PLANCHES, TERRENEYRES, LA GRANGE, LA FAYETTE, BREUIL et LISSOLET remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe (résidence principale) dans la Section de la Commune avant la publication du rôle.

- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans les hameaux précités, plus de six mois de l'année.

- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :

Mme Vve BATISSON Jeanine - Mr BLANC Bernard - Mr BREUIL Gérard - Mr PABIOU Bernard - Mme Vve ROIRON Marcelle	Section de Molhac
Mr SEPTIER Maurice -- Mr CHABAUD Robert	Section de Moissonnières
Mr DESOLME Henri - Mr SIVARD Jean-Baptiste	Section de Rouffix
Mr CHASSAGNE Henri - Mr ESCUYER-CHARTON Philippe - Mr FLARY Georges - Mr SERVAETEN Jérôme	Section de SICAUD
Mme BONHOMME Myriam - Mme Vve CHAMBAT Josette - Mr CHAMORET Damien - Mr CHAMORET Daniel - Mr COURTIAL Gérard - Mr FONTANE Ludovic - Mr LAFARGE Gilles - Mr ROUSE Vincent - Mr SEGUY Gabriel - Mr SEGUY Mickaël	Section de Malval
Mme BONO Françoise - Mme Vve BOSTVIRONNOIS Solange - Mme CHAUTARD Nicole - Mr DE MANRESA Gaël - Mme DOS SANTOS Michèle - Mr FAVEYRIAL Roger - Mr GALOIS Pierre - Mr GAYARD Raymond - Mr JOBARD Thierry - Mr MAITRIAS Didier - Mme Vve MAITRIAS Marie - Mr MAITRIAS Serge -- Mr MC QUEEN David - Mme PAOLI Nathalie - Mr ROYET Bernard - Mr ROUGERON Johan -Mme TEYSSOT Marie – Mr VEYRET Henri	Section de Paillanges
Mr CHASSANY Michel - Mr COTTANCIN Joseph - Mr DAMENTKO Jean - Mr PEYRON Bruno -- Mr TEDESCHI Roland - Mr VEYRET Eugène	Section de Planches
Mr ORTS Jean-Philippe -- Mr BICHELONNE Gérard	Section de Terreneyres
Mr CHAPUIS Pierre	Section de La Grange
Mr BERAUD Jean Paul - Mr BERAUD Hervé - Mme Veuve BRUYERE Joëlle - Mme Veuve FERRY Marie Louise	Section de La Fayette
Mr BEST Bernard - Mr BEST Maurice - Mr BOURET François - Mme Vve COUTTE Denise - Mr COUTTE Raymond - Mme Vve DELETRAZ Josiane - Mr JURY Jean Luc - Mr TIXIER Didier -- Mr TIXIER Stéphane	Section de Breuil
Mr BOCKTAEL Bernard -- Mme COURTIAL Jocelyne - Mr LANGE Gilbert - Mme SEGA Françoise	Section de Lissolet

Vote : Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Participation financière de la Commune aux frais de transport scolaire – Année 2024/2025.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal qu'une participation financière pour les frais de transport scolaire avait été versée aux familles pour les enfants domiciliés sur la commune d' EGLISOLLES est scolarisé dans les trois écoles du R.P.I. depuis 2014.

Il avait été décidé de rembourser les familles sur présentation des factures acquittées du Conseil Départemental à hauteur de 50% des frais de transport restant à charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ❖ Décide de reconduire cette opération pour l'année 2024/2025.
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3 Participation de la commune aux dépenses des écoles publiques d'AMBERT.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par le Conseil Municipal d'AMBERT, en date du 07 février 2025, concernant la répartition intercommunale des dépenses des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la participation mise à la charge de la commune d' EGLISOLLES, soit :

- 246,07 € pour 0,5 enfant

Ladite somme sera portée au Budget 2025.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Ré-adhésion à PEFC des forêts sectionales de Molhac, Moissonnière, Rouffix, Sicaud, Malval, Malval-Sicaud et Paillanges.

L'adhésion à PEFC pour les forêts sectionales de Molhac, Moissonnières, Rouffix, Malval, Sicaud, Malval-Sicaud et Paillanges. Période 2025-2030.

Le Maire expose au Conseil Municipal les intérêts de la ré-adhésion au système PEFC tels que :

- Répondre à la demande des acheteurs de bois,
- Participer au développement et à la promotion de la gestion durable des forêts
- Améliorer la qualité de la gestion des forêts et mieux prendre en compte l'environnement,
- Valoriser et promouvoir le matériau bois,
- Démontrer largement l'intérêt de la commune pour la gestion durable de ses forêts sectionales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de ré-adhérer au système PEFC pour les forêts sectionales de Molhac, Moissonnières, Rouffix, Malval, Sicaud, Malval-Sicaud et Paillanges pour une durée de 5 ans,

- Adhère ce faisant à la politique de qualité de gestion durable de PEFC Auvergne (résumée notamment en page 2 du bulletin d'adhésion) ;
- S'engage à se conformer aux règles de fonctionnement PEFC, dont les engagements indiqués sur le dossier d'adhésion ;
- S'engage à régler la contribution d'adhésion ;
- Demande à l'ONF de poursuivre la mise en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris dans le cadre de cette adhésion à PEFC ;
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette ré-adhésion et le charge de réaliser toutes les formalités nécessaires.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Tarifs location salle des fêtes.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réexaminer les tarifs de location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes comme ci-dessous :

	Période estivale Du 01 mai au 30 septembre	Période hivernale Du 1 ^{er} octobre au 30 avril
	PARTICULIERS	PARTICULIERS
<u>RESIDENTS :</u> Forfait tout compris (Bar, toilettes, salle avec tables et chaises, cuisine avec vaisselles et tout équipements, frais de chauffage)	- 230,00 € (pour une journée de : 9 heures à 19 heures) - 280,00 € pour un Week-end	- 280,00 € (pour une journée de : 9 heures à 19 heures) - 330,00 € pour un Week-end
	ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS
Associations communales	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures à la commune (manifestation gratuite)	Gratuit	Gratuit
Association des Parents d'Elèves du RPI	Gratuit	Gratuit
	LE CONSEIL ET LES EMPLOYES DE LA COMMUNE	LE CONSEIL ET LES EMPLOYES DE LA COMMUNE
	- 100,00 €	- 150,00 €
POUR TOUTE LOCATION	Chèques caution : 500 € : Salle et 200 € Ménage	Chèque caution : 500 € : Salle et 200 € Ménage

Pour toutes autres situations, par exemple enterrement et association caritative, l'attribution sera faite sur décision du Maire et de l'Adjoint responsable de la Salle des Fêtes, une participation de 50,00 € l'été et 100,00 € l'hiver pourra être demandée.

Le loueur s'engage à rendre la salle dans l'état où il l'a prise (ménage effectué).

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Demande coupe de bois – La Fayette.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande des membres de la section de La Fayette par laquelle ils sollicitent l'autorisation d'effectuer une coupe de bois de 60 M3 à 70 M3 de sapins, dans le non soumis de la section AE N°26.

Cette coupe est destinée à payer les impôts, à effectuer des travaux de voirie sur leur section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise les membres de la dite section à effectuer une coupe de bois dans le non soumis de la section AE N°26 de sapins de 60 M3 à 70 M3.
- Précise qu'une convention d'achat devra être signée avec Mr le Maire et l'acheteur.
- Précise que le produit de cette coupe sera versé sur le budget communal en Trésorerie d'AMBERT (état spécial des sections).

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Mise à disposition Licence IV.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que **EURL F.Z.** représenté par Monsieur Frédéric **ZANTETO** locataire du bar restaurant **LE DAUPHIN** a fait une demande de mise à disposition à son profit de la licence IV de débit de boissons appartenant à la Commune.

Monsieur Frédéric **ZANETTO** a suivi la formation et possède dont le permis d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition, à titre gratuit, à **EURL F.Z.** représenté par Monsieur Frédéric **ZANETTO**, la licence IV de débit de boissons.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de mettre à disposition, à titre gratuit, la licence IV de débit de boissons à **EURL F.Z.** représenté par Monsieur Frédéric **ZANETTO**.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ci-après annexée en projet.

Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Création d'un poste permanent ATSEM et modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal valide la création d'un poste permanent d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} Classe, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures à l'école et ceci à compter du 01 Septembre 2025.
Le Conseil accepte la modification du tableau des effectifs.

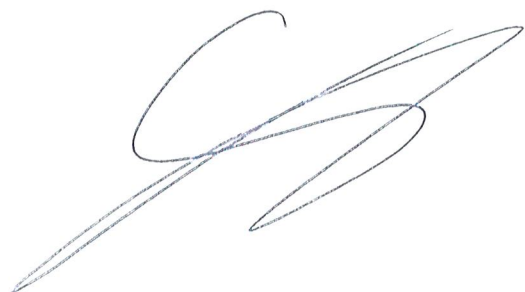
Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le Prochain Conseil Municipal n'a pas été défini.

Séance levée à 12 heures 00.

Le secrétaire de séance,

Hervé **BERAUD**



Le Maire,

Jean-Luc **VIALARD**

